

CLASSIFICATION

DES UNITÉS D'HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT DE POURVOIRIE

CRITÈRES D'ÉVALUATION

AUBERGE



CLASSIFICATION

DES UNITÉS D'HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT DE POURVOIRIE

Table des matières

L'AUBERGE	2
LA CLASSIFICATION	2
LA COTE	2
LES NORMES ESSENTIELLES	3
LES COMMODITES	3
LES CRITERES D'ÉVALUATION.....	4
SECTION 1 : EXTERIEUR.....	4
POINTS DE BONIFICATION	4
POINTS DE DEMERITE	4
SECTION 2 : SALLE DE SEJOUR, SALLE A MANGER ET RESTAURATION	4
POINTS DE BONIFICATION	5
POINTS DE DEMERITE	5
SECTION 3 : CHAMBRE	5
POINTS DE BONIFICATION	6
POINTS DE DEMERITE	6
SECTION 4 : SALLE DE BAIN	7
POINTS DE BONIFICATION	7
POINTS DE DEMERITE	7

L'auberge

Une auberge est un :

« Bâtiment comprenant au moins deux chambres et dans lequel est offert obligatoirement le service de restauration. »

La classification

La classification d'une auberge est composée de sa cote et de ses commodités. Alors que la cote est représentée par un nombre d'étoiles, soit de 0 à 5, les commodités sont représentées par des pictogrammes.

La cote

La cote d'une auberge sert à établir, le plus objectivement possible, son niveau de qualité et de confort. Elle équivaut à la somme des points accumulés, sur 1000, de toutes les sections d'une auberge.

Le tableau ci-dessous à gauche vous indique le pourcentage de points attribuables aux différentes sections d'une auberge alors que le tableau ci-dessous à droite vous indique comment la cote est établie en fonction de la somme des points accumulés.

Sections	Pourcentage
Extérieur	14 %
Salle de séjour, salle à diner et restauration	31.5 %
Chambre	33 %
Salle de bain	21.5 %

Cote	Pointage
0	De 0 à 180 points
1	De 181 à 354 points
2	De 355 à 524 points
3	De 525 à 694 points
4	De 695 à 864 points
5	De 865 à 1000 points

Par exemple, une auberge dont la somme des points accumulés de toutes les sections est de 610 obtiendra la cote de 3 étoiles. Voici, selon les termes du MTO, la description de chacune des cotes.

Cote	Description
0	Unité d'hébergement en forêt dont l'aménagement respecte les normes minimales de classification
1	Unité d'hébergement en forêt dont l'aménagement et les services sont conformes aux standards de qualité
2	Unité d'hébergement confortable en forêt, dotée d'un aménagement de bonne qualité et qui fournit quelques services et commodités
3	Unité d'hébergement très confortable en forêt, dotée d'un aménagement de qualité appréciable et qui offre plusieurs services et commodités
4	Unité d'hébergement de confort supérieur, parmi les meilleurs en forêt, dotée d'un aménagement qui offre un large éventail de services et de commodités
5	Unité d'hébergement exceptionnel en forêt, tant par son confort et son aménagement que par la multitude de commodités et l'impeccabilité des services qui sont offerts

Les normes essentielles

Les normes essentielles visent à faire en sorte qu'une auberge se doit de respecter un minimum de critères afin de pouvoir conserver sa cote. À défaut de respecter une seule de ces normes, la cote de l'auberge sera abaissée au niveau inférieur. À noter que les normes qui s'appliquent à un niveau inférieur s'appliquent également aux niveaux supérieurs. Les tableaux ci-dessous vous indique les normes essentielles à respecter afin qu'une auberge puisse conserver sa cote.










Normes essentielles pour conserver une cote de 5 étoiles
Salle de bain complète intérieure complète privée
Accès intérieur aux chambres
Aucune chambre au sous-sol
Aucune chambre pour plus de 4 personnes
Maximum de 50% de la capacité d'accueil en lits superposés
Aucun divan-lit ou lit pliant inclus dans la capacité d'accueil

Norme essentielle pour conserver une cote de 4 étoiles
Minimum une chambre avec salle de bain intérieure complète privée via la chambre

Norme essentielle pour conserver une cote de 3 étoiles
Salle de bain partagée complète (toilette, douche, lavabo) avec toilette à l'intérieur

Les commodités

Représentées par des pictogrammes, les commodités servent à donner un aperçu des principaux services offerts à l'intérieur d'une auberge. Le tableau ci-dessous vous indique les commodités que vous pouvez retrouver pour une auberge.

Commodités	
	Eau froide
	Eau chaude
	Salle de bain intérieure complète privée
	Salle de bain partagée
	Bloc sanitaire
	Système de chauffage automatique
	Système de chauffage au bois
	Système d'éclairage électrique
	Système d'éclairage au gaz propane

Les critères d'évaluation

Alors que la majorité des critères d'évaluation sont classifiés en fonction du choix des matériaux ou des équipements utilisés, les critères de type « État » sont classifiés en fonction du degré d'entretien, d'usure et de propreté.

Voici la liste des critères d'évaluation pour chacune des sections.

Section 1 : Extérieur

- ✓ Portes extérieures
- ✓ État des portes extérieures
- ✓ Galerie / terrasse / palier / escalier
- ✓ État de la galerie / terrasse / palier / escalier
- ✓ Murs extérieurs
- ✓ État des murs extérieurs
- ✓ Fenêtres et cadres extérieurs
- ✓ État des fenêtres et des cadres extérieurs
- ✓ État des moustiquaires
- ✓ Finition de la toiture
- ✓ État de la toiture (incluant fascia, soffite, cheminée, antenne, gouttières)
- ✓ Ameublement extérieur

Points de bonification

- ✓ Site aménagé pour un feu extérieur
- ✓ Support à canne à pêche
- ✓ Aménagement paysager intégré à la nature environnante
- ✓ Endroit aménagé pour l'entreposage des équipements (canne, fusils)
- ✓ Endroit aménagé pour le séchage des vêtements / casier personnel

Points de démerite

- ✓ Présence de nuisances sur le site immédiat
- ✓ Absence de signalisation indiquant l'accueil de la pourvoirie
- ✓ Porte extérieure ajourée
- ✓ Présence de nuisance constante (bruit/odeur) causé par la génératrice de la pourvoirie

Section 2 : Salle de séjour, salle à manger et restauration

- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ État des murs, plafond et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher
- ✓ État du plancher (incluant la base du système de chauffage)
- ✓ Salle de séjour
- ✓ Mobilier de la salle de séjour
- ✓ État du mobilier de la salle de séjour
- ✓ Mobilier de la salle à manger
- ✓ État du mobilier de la salle à manger
- ✓ Restauration
- ✓ Mise en place (service, carte des vins, mise en place)
- ✓ État de la mise en place
- ✓ Décoration

Points de bonification

- ✓ Comptoir à l'accueil (souvenirs, vêtements, articles de chasse/pêche, articles de toilette, etc.)
- ✓ Présence d'un bar
- ✓ Espace de réunion
- ✓ Foyer ou poêle vitré
- ✓ Téléviseur dans la salle de séjour / bar
- ✓ Minimum de 2 jeux de société
- ✓ Bibliothèque ou jeu de table
- ✓ Période de 3 heures ou plus pour souper
- ✓ Réfrigérateur communautaire
- ✓ Cafetière communautaire
- ✓ Service d'affaires (fax, internet)

Points de démerite

- ✓ Absence de voies d'accès intérieures aux chambres dans l'auberge
- ✓ Absence d'un service de buanderie ou de lessive
- ✓ Absence de moyens de communication
- ✓ Plafond d'une hauteur de moins de 7 pieds
- ✓ Disparité des chaises de la salle à manger
- ✓ Non-respect du ratio place au salon / 25% de la capacité d'accueil
- ✓ Génératrice moins de 24h sans propane ou solaire
- ✓ Une seule table dans la salle à manger pour plusieurs groupes

Section 3 : Chambre

Le pointage de cette section correspond à la moyenne des points de chacune des chambres.

- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ État des murs, plafonds, portes et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher
- ✓ État du plancher
- ✓ Lit et matelas
- ✓ État des lits
- ✓ État des matelas
- ✓ Éclairage
- ✓ Chauffage
- ✓ Rangement
- ✓ Ameublement
- ✓ État de l'ameublement et du rangement
- ✓ Literie
- ✓ État de la literie
- ✓ Parures de fenêtres
- ✓ État des parures de fenêtres
- ✓ Décoration
- ✓ Harmonie globale des éléments de la chambre

Points de bonification

- ✓ Foyer ou poêle vitré
- ✓ Balcon privé
- ✓ Cuisinette
- ✓ Présence d'un frigo
- ✓ Ventilateur ou air climatisé
- ✓ Présence de deux fenêtres qui ouvrent (incluant la porte et la salle de bain)
- ✓ Cafetière
- ✓ Porte serviette
- ✓ Service d'entretien ménager
- ✓ Support à armes à feu
- ✓ Contrôle d'intensité de la lumière
- ✓ Cahier d'informations sur les services de la pourvoirie (menu, carte du territoire, activités, etc.)
- ✓ Lavabo(s) (en salle de bain partagée)
- ✓ Miroir pleine longueur
- ✓ Réveille-matin

Points de démerite

- ✓ Présence d'odeur nauséabonde
- ✓ 25% de chambres au sous-sol
- ✓ Éclairage moins de 24 heures sans propane ou solaire
- ✓ Absence de fenêtre
- ✓ Absence d'avertisseur d'incendie dans tous les couloirs et escaliers
- ✓ Absence d'un extincteur portatif à chaque étage
- ✓ Absence d'identification de la chambre
- ✓ Absence d'alèse pour le matelas ou de matelas lavable
- ✓ Absence d'oreiller
- ✓ Absence de housses pour oreiller
- ✓ Absence de barres de protection pour lits superposés
- ✓ Absence d'une échelle pour lits superposés
- ✓ Absence de fenêtre qui ouvre dans une chambre (incluant la porte)
- ✓ Absence de détecteur de gaz carbonique
- ✓ Présence d'un lit superposé trop bas
- ✓ Absence d'ameublement ou de rangement dans une des chambres
- ✓ Hauteur du plafond moins de 7 pieds
- ✓ Hauteur de moins de 6 pieds à côté du lit
- ✓ Passage intérieur obligé par l'entremise d'un espace réservé aux employés
- ✓ Absence d'une serrure

Section 4 : Salle de bain

Le pointage de cette section correspond à la moyenne des points de chacune des salles de bain.

- ✓ Appareils sanitaires (partagés ou privés)
- ✓ État des appareils sanitaires
- ✓ Tour du bain et douche
- ✓ Rideau de douche
- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ Portes
- ✓ État des murs, plafond, porte et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher
- ✓ État du plancher
- ✓ État du linge de toilette
- ✓ Éclairage

Points de bonification

- ✓ Bain
- ✓ Fenêtre ouvrante et moustiquaire en parfait état ou ventilation
- ✓ Chauffage
- ✓ Toilette ou lavabo séparé de la douche
- ✓ Meuble-lavabo ou tablette de rangement
- ✓ Douche téléphone
- ✓ Porte-serviette ou crochet
- ✓ Articles de toilette biodégradables (savon, shampoing, etc)
- ✓ Prise de rasoir
- ✓ Séchoir à cheveux disponible

Points de démerite

- ✓ Présence d'odeur nauséabonde
- ✓ Absence de serviette disponible
- ✓ Absence fenêtre ouvrante / ventilation mécanique indépendante
- ✓ Présence de moquette (tapis) fixé en permanence
- ✓ Présence d'un bloc sanitaire extérieur
- ✓ Absence d'au moins 2 articles de toilette (savon, shampoing, bonet, etc.)
- ✓ Accessoires d'éclairage désuets (poche de lampe brisé, etc.)
- ✓ Rideau de douche trop court
- ✓ Absence d'une serrure intérieure
- ✓ Absence d'un miroir
- ✓ Non-respect du ratio d'une salle de bain partagée pour 6 personnes
- ✓ Génératrice moins de 24h sans propane ou solaire